

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 463

26 février 2013

SOMMAIRE

Aardvark Investments S.A.	22178	Luxembourg Elmira 4 Sàrl	22204
Actions et Services Ingénierie	22208	Luxembourg Elmira 5 Sàrl	22202
Amarilis Luxembourg S.A.	22215	Luxembourg Elmira 7 Sàrl	22195
AZ Chem Luxembourg Finance S.à r.l. ...	22206	Luxembourg Elmira 8 Sàrl	22206
Bairlinvest S.A.	22178	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l.	22224
Baumarkt Finance S.à r.l.	22212	Marbre Investissements S.A.	22224
BC Chime S.à r.l.	22217	Marshfields S.A.	22202
BC Gong S.à r.l.	22212	Meubles Mich - Gillen S.à r.l.	22200
BC Kane S.à r.l.	22209	Mission Investment S.A.	22224
BC Suzu S.à r.l.	22220	Movilliat Construction S.A.	22180
BERKHOUT S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	22195	Multiflags S.A.	22224
Cantal Investments S.à r.l.	22215	Nabors Offshore Americas Sàrl	22197
Chapi Holding S.à r.l.	22223	Nordic Lime Street Lux S.à r.l.	22223
Faune Holding S.A.	22180	PHM Investment (USD) 1 S.à r.l.	22186
First Baltic Property S.A.	22180	Pilar S.A.-SPF	22183
GREI, General Real Estate Investments S.A.	22179	Pimas-Umbrella SICAV	22179
H&F Wings Lux 2 S.à r.l.	22182	Riverwood S.A.	22220
HT WD Objekt II S.à r.l.	22204	Rolling Protect 1Si DJ EURO STOXX 50®	22183
Immobilière Ciel S.A.	22179	Seal Bay S.A.	22187
Inland Navigation Luxembourg S.A.	22178	TA AVG Luxembourg Sàrl	22192
Internationaler Möbelhof, INTER-MÖBEL	22209	TCP Cable S.à r.l.	22197
Leeman Group S.A.	22208	UBP Money Market Fund Sicav	22181
Leisure Park Holdings S.A.	22224	Valauchanrus Sopaneer S.C.A.	22181
Lima S. à r.l.	22208	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	22181
LK Concept S.à r.l.	22192	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	22182
LORENTZWEILER - Solar s.c.	22188	Woolgate Exchange S.A.	22186
Luxac S.à r.l.	22192	XAIA CREDIT	22183
Luxembourg Elmira 3 Sàrl	22200		

Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.719.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Inland Navigation Luxembourg S.A., welche am 15. März 2013 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars;
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2010;
3. Beschlussfassung über die Gewinn und Verlustwendungen;
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars;
5. Mandatsänderung;
6. Verschiedenes.

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2013025010/18.

Aardvark Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 8.935.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 15/03/2013 à 10 heures auprès le notaire Léonie Grethen 10 avenue Guillaume L-1650 Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination en tant que liquidateur M. Noonan ou toute autre personne que l'assemblée choisira, selon les lois et usages du commerce.
3. Divers

L'administrateur provisoire.

Référence de publication: 2013027526/803/16.

Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 mars 2013 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1921 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013027527/755/20.

GREI, General Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 90.261.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 mars 2013 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013027528/755/18.

Pimas-Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.368.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am 18. März 2013 um 10:00 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf eine
AUßERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG
der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
 - Ernennung von Herrn Magister Erhard Tschmelitsch als Mitglied des Verwaltungsrates.
2. Verschiedenes.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Montag, den 11. März 2013 am Gesellschaftssitz oder bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013027533/755/18.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mars 2013 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de Madame Mounira MEZIADI de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de Mademoiselle Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née le 18 mai 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Divers.

Référence de publication: 2013027529/29/22.

First Baltic Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.076.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le jeudi 7 mars 2013 à 10h00 au siège de la société: 7, Val Ste-Croix, Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Approval of the reports of the Board of Directors for the financial year ended December 31, 2011;
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account for the financial year ended December 31, 2011;
3. Allocation of the results for the financial year ended December 31, 2011;
4. Deliberation in accordance with article 100 of law of 10 august 1915 (as amended);
5. Discharge to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2011;
6. Miscellaneous.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2013020985/536/20.

Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.956.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le 12 mars 2013 à 10h au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Distribution d'un dividende extraordinaire sur les résultats reportés au 31.12.2011

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013020986/2319/12.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 7 mars 2013 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013022663/29/18.

UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société qui aura lieu le jeudi 07 mars 2013 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Lecture et approbation du rapport annuel au 31 décembre 2012.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.
6. Nominations statutaires.
7. Tantièmes aux Administrateurs.
8. Divers.

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour ne requièrent pas de quorum. Les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout détenteur d'actions nominatives peut se faire représenter à l'Assemblée en renvoyant le formulaire de procuration qui leur a été adressé (dont une copie peut être obtenue au siège social). Le formulaire de procuration doit être dûment daté, signé et renvoyé par fax ou par courrier avant la fermeture des activités le 6 mars 2013 à 17h00. Les détenteurs d'actions au porteur désirant participer ou voter à l'Assemblée, devront déposer leurs actions pour le 6 mars 2013 à 17h00 au plus tard au siège de la Sicav ou à l'adresse suivante: Union Bancaire Privée (Europe) S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013023769/755/28.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2013 à 16:15 heures dans les bureaux du Cabinet Marsch, au 74 rue de Merl, à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 6 mars 2013 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
5. Affectation des résultats;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
8. Nominations statutaires;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013023778/795/23.

Valauchanrus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2013 à 16:00 heures dans les bureaux du Cabinet Marsch, au 74 rue de Merl, à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 6 mars 2013 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
5. Affectation des résultats;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
8. Nominations statutaires;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013023779/795/23.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2013 à 16:30 heures dans les bureaux du Cabinet Marsch, au 74 rue de Merl, à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 6 mars 2013 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
5. Affectation des résultats;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue;
8. Nominations statutaires;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013023780/795/23.

H&F Wings Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.073,24.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.173.

En date du 20 avril 2012, H&F Wings Lux 1 S.à r.l. a transféré 339 parts sociales ordinaires et 30 parts sociales préférentielles à WINGS MGTEQUITYCO LIMITED, associé existant de la Société, de sorte que H&F Wings Lux 1 S.à r.l. détient 1.665.217 parts sociales ordinaires et 5.493 parts sociales préférentielles dans la Société et WINGS MGTEQUITYCO LIMITED détient 334.779 parts sociales ordinaires et 1.831 parts sociales préférentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013025600/16.

(130030653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

XAIA CREDIT, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds XAIA CREDIT, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 23. Januar 2013.

Für den XAIA Credit

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013022619/12.

(130027003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Rolling Protect 1Si DJ EURO STOXX 50®, Fonds Commun de Placement.

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates wird der o.g. Fonds zum 14. März 2013 aus wirtschaftlichen Gründen aufgelöst und von der offiziellen Liste für Organismen für gemeinsame Anlagen gestrichen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxemburg, im Februar 2013.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers /Stefanie Dany

Référence de publication: 2013027534/9486/10.

Pilar S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 174.170.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «SHON INVEST», société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 132.467,

ici représentée par Monsieur Damien Mattucci, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Strassen, le 20 décembre 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «PILAR S.A.-SPF».

Le siège social est établi à Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelcon-

ques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions sont souscrites par la société «SHON INVEST», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Philippe RICHELLE, employé privé, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
 - 2.- Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
 - 3.- Monsieur Marc LIBOUTON, employé privé, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.
- Monsieur Brigitte DENIS, prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«H.R.T. Révision S.A.», ayant son siège au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

DONT ACTE, passé à Strassen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/110. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013007225/135.

(130007489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

PHM Investment (USD) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.435.747,28.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.748.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 9 janvier 2013.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 9 janvier 2013, il a été décidé de:

1. élire Fiduciaire Internationale S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 34.813, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013007222/20.

(130007255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Woolgate Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.014.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 27 décembre 2012

1. Le mandat des administrateurs de la Société a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin le 5 avril 2012:

- Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L -1227 Luxembourg, administrateur B,

- Monsieur Vincent CORMEAU, demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L -1227 Luxembourg, administrateur B,

- Madame Deirdre FOLEY, demeurant au 26, Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, IRL - Dublin 6, Administrateur A,

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, ERNST & YOUNG, société anonyme établie et ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin le 5 avril 2012.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 9 janvier 2013

1. Le mandat des administrateurs de la Société a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin le 5 avril 2013:

- Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L -1227 Luxembourg, administrateur B,

- Monsieur Vincent CORMEAU, demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L -1227 Luxembourg, administrateur B,

- Madame Deirdre FOLEY, demeurant au 26, Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, IRL - Dublin 6, Administrateur A,

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, ERNST & YOUNG, société anonyme établie et ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin le 5 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013007455/34.

(130007516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Seal Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.563.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

Le vingt-et-un décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Makit Trading Inc.", une société de droit panaméen, avec siège social à Panama City (République du Panama), MMG Tower, 2^e étage, Calle 53 Este, Urbanización Marbella,

ici représentée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 février 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "SEAL BAY S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte du notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 10 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 153 du 28 mars 1996, modifiée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 962 du 17 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 53.563.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que "Makit Trading Inc.", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "SEAL BAY S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "Makit Trading Inc.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "SEAL BAY S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 62375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007319/47.

(130008263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

LORENTZWEILER - Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.983.

STATUTS

L'an deux mille douze, le 29 novembre,

Entre les soussigné(e)s:

Monsieur ANEN Lucien, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 25a rue de Prettdange,
Madame BARTHOLOME Catherine, demeurant à L-7374 Bofferdange, 197 route de Luxembourg,
Madame COLBERT Malou, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 36 rue de Steinsel,
Madame DEGRAND Marie-Thérèse, demeurant à L-7354 Helmdange, 7 rue du Bois,
Monsieur GEISEN Marc, demeurant à L-7391 Blaschette, 6 op der Reilend,
Monsieur HEMMER Jean-Claude, demeurant à L-7377 Lorentzweiler, 8 rue E. Nickels
Monsieur HELLERS Camille, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 13 rue de Blaschette
Madame HETTO Marie-Paule, demeurant à L-7357 Helmdange, 23 am Gehr,
Monsieur JENIN Marcel, demeurant à L-7374 Helmdange, 134 route de Luxembourg,
Madame JENTGEN Anne, demeurant à L-7354 Helmdange, 12 rue du Bois,
Madame KEMP Sarah, demeurant à L-7390 Blaschette, 50 rue de Wormeldange,
Monsieur KEUP Christian, demeurant à L-7390 Blaschette, 10 rue de Wormeldange,
Monsieur KIRSCH Jean-Paul, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 70 rue de Steinsel,
Monsieur KREMER Armand, demeurant à L-7381 Bofferdange, 13 cité Roger Schmitz
Monsieur MAJERES Robert, demeurant à L-7390 Blaschette, 10b rue de Wormeldange,
Monsieur MARX Jacques, demeurant à L-7392 Blaschette, 24 rue du Gruenewald,
Monsieur MEINTZ Georges, demeurant à L-7382 Helmdange, 11 rue Robert Schuman,
Monsieur MÜNICHSDORFER Horst, demeurant à L-7323 Helmdange, 108 route de Luxembourg,
Madame NEY Carole, demeurant à L-7391 Blaschette, 6a rue de Fischbach,
Madame NICOLAIJE Liliane, demeurant à L-7397 Hunsdorf, 41 rue P. Mergen,
Monsieur NORCROSS Simon, demeurant à L-7377 Lorentzweiler, 22 rue E. Nickels,
Monsieur OSWEILER Aloyse, demeurant à L-7364 Bofferdange, 18 a Romesch,
Madame RADZIKOWSKI Hélène, demeurant à L-7362 Bofferdange, 47 an de Strachen,
Monsieur ROLLER Jeannot, demeurant à L-7374 Helmdange, 161 route de Luxembourg,
Madame SEIL Christiane, demeurant à L-7374 Bofferdange, 211 route de Luxembourg,
Monsieur THOLL Alain, demeurant à L-7381 Bofferdange, 107 cité Roger Schmitz,
Madame WAGNER Antoinette, demeurant à L-7351 Helmdange, 14 rue de l'Alzette,
Monsieur WIETOR Léon, demeurant à L-7371 Helmdange, 4 rue J.-F. Kennedy,
Monsieur WINTRINGER Charles, demeurant à L-7391 Blaschette, 14 op Reiland,
Monsieur ZIMMER Paul, demeurant à L-7378 Bofferdange, 3 rue Noppeney,
Monsieur ZUIDBERG Bernardus, demeurant à L-7373 Helmdange, 88 route de Luxembourg,

ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1873 du Code civil.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée**Art. 1^{er} . Dénomination.** La société est dénommée société civile «LORENTZWEILER - Solar s.c.».**Art. 2. Siège sociale.** Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.**Art. 3. La durée.** La société civile est constituée pour une durée de 25 ans à partir de la signature de ce contrat.**Titre 2. Objet****Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 134,68 kWp qui sera installée sur le toit du Hall Technique à L-7359 Lorentzweiler, 1 rue de Hunsdorf et sur le toit de l'Ecole à L-7358 Lorentzweiler. 2 rue J.P. Glaesener. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 134.68 kWp, représenté par 518 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000.- Eur.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur ANEN Luçien, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame BARTHOLOME Catherine, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 8/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame COLBERT Malou, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame DEGRAND Marie-Thérèse, a apporté 21 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 21/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur GEISEN Marc, a apporté 15 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 15/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur HEMMER Jean-Claude, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur HELLERS Camille, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame HETTO Marie-Paule, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur JENIN Marcel, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 8/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame JENTGEN Anne, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 8/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame KEMP Sarah, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 8/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur KEUP Christian, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur KIRSCH Jean-Paul, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur KREMER Armand, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MAJERES Robert, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MARX Jacques, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MEINTZ Georges, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MÜNICHSDORFER Horst, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame NEY Carole, a apporté 32 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 32/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame NICOLAÏJE Liliane, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur NORCROSS Simon, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur OSWEILER Aloyse, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame RADZIKOWSKI Hélène, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ROLLER Jeannot, a apporté 21 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 21/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame SEIL Christiane, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 8/518^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur THOLL Alain, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 11/518ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame WAGNER Antoinette, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 8/518ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WIETOR Léon, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 8/518ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WINTRINGER Charles, a apporté 10 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 10/518ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ZIMMER Paul, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ZUIDBERG Bernardus, a apporté 25 modules photovoltaïques YINGLI 260W avec système de montage, 25/518ème du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur ANEN Luçien, 11 parts sociales

Madame BARTHOLOME Catherine, 8 parts sociales

Madame COLBERT Malou, 25 parts sociales

Madame DEGRAND Marie-Thérèse, 21 parts sociales

Monsieur GEISEN Marc, 15 parts sociales

Monsieur HEMMER Jean-Claude, 25 parts sociales

Monsieur HELLERS Camille, 11 parts sociales

Madame HETTO Marie-Paule, 25 parts sociales

Monsieur JENIN Marcel, 8 parts sociales

Madame JENTGEN Anne, 8 parts sociales

Madame KEMP Sarah, 8 parts sociales

Monsieur KEUP Christian, 25 parts sociales

Monsieur KIRSCH Jean-Paul, 25 parts sociales

Monsieur KREMER Armand, 11 parts sociales

Monsieur MAJERES Robert, 11 parts sociales

Monsieur MARX Jacques, 25 parts sociales

Monsieur MEINTZ Georges, 25 parts sociales

Monsieur MÜNICHSDORFER Horst, 11 parts sociales

Madame NEY Carole, 32 parts sociales

Madame NICOLAIJE Liliane, 11 parts sociales

Monsieur NORCROSS Simon, 25 parts sociales

Monsieur OSWEILER Aloyse, 11 parts sociales

Madame RADZIKOWSKI Hélène, 25 parts sociales

Monsieur ROLLER Jeannot, 21 parts sociales

Madame SEIL Christiane, 8 parts sociales

Monsieur THOLL Alain, 11 parts sociales

Madame WAGNER Antoinette, 8 parts sociales

Monsieur WIETOR Léon, 8 parts sociales

Monsieur WINTRINGER Charles, 10 parts sociales

Monsieur ZIMMER Paul 25 parts sociales

Monsieur ZUIDBERG Bernardus, 25 parts sociales

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

- En cas de partenariat légal c'est la "loi du 9 juillet 2004 relative aux effets Légaux de certains partenariats" qui est d'application.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:
 - la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A. avec siège Social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.
2. Contrat de gérance:
 - le contrat de gérance est approuvé.
3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

Fait à Lorentzweiler, le 29 novembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2013007514/223.

(130007525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Luxac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.534.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012363/10.

(130014023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

LK Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 166.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013012360/12.

(130013896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

TA AVG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.680.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.928.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary meeting of the shareholders of the société à responsabilité limitée "TA AVG Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 165928,

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx of 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°395 on 14 February 2012 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 165.928,

the corporate capital of which is set at twenty-eight million six hundred eighty thousand US dollars (USD 28.680.000,-) and whose articles of association have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, on 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 854 on 31 March 2012 (the "Company").

The extraordinary general meeting is declared open at 14 o'clock and is presided over by Mr Quentin Hubeau, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero Saddi, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as scrutineer of the meeting Quentin Hubeau, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to pronounce its liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

4 Miscellaneous.

ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the members of the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties, by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

iv) That all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting.

v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint A3T S.A., with registered office at 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158687, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the liquidator's remuneration as agreed among the relevant parties.

There being no other business on the agenda, the chairman thereupon closed the meeting at

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "TA AVG Luxembourg S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, daté du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 le 14 février 2012 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.928,

dont le capital social est fixé à vingt-huit millions six cent quatre-vingt mille dollars US (USD 28.680.000,-) et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 854 du 31 mars 2012 (la "Société").

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Quentin Hubeau, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur M. Quentin Hubeau, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation.

2 Nomination d'un liquidateur.

4 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

5 Divers.

ii) que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

iii) que les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

iv) que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée.

v) que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer A3T S.A., avec siège social au 44, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-158687, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 14.10 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Q. hubeau, G. Saddi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63339. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008201/140.

(130008973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

BERKHOUT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012057/11.

(130014287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Luxembourg Elmira 7 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.689.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned.

THERE APPEARED:

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered at the Companies' House under the number 04693597,

here represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on 21 December 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.689, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 13 September 2006, number 1708, page 85394. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 3 October 2006, published in the Memorial C dated 11 November 2006 (number 2172, page 104234).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Facts Services, a société anonyme having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House sous le numéro 04693597,

représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 21 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Luxembourg Elmira 7 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.689, a été constituée suivant notarié en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 septembre 2006, numéro 1708, page 85394. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C du 11 novembre 2006 (numéro 2172, page 104234).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Facts Services, une société anonyme ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/130. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013009500/97.

(130010530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Nabors Offshore Americas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.848,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.191.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012432/11.

(130014037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

TCP Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.009.532,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.808.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 35, Portman Square, 6th Floor, London W1H 6LR, United Kingdom and registered with the Companies House for England and Wales under number 11888, represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., represented in its turn by its general partner Trilantic Capital Partners Management Limited, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL,

here represented by Mr. Laurent Forget, private employee, residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 11, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "TCP Cable S.á r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171808, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2662 dated October 30, 2012, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of nine hundred ninety-seven thousand thirty-two Euro (EUR 997.032,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million nine thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 1.009.532,00), by creation and issuance of nine hundred ninety-seven thousand thirty-two (997.032) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for all the New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, by contribution in cash in the total amount of nine hundred ninety-seven thousand thirty-two Euro (EUR 997.032,00) to the Company;

3. Amendment of article 5 of the Company's articles to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million nine thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 1.009.532,00) divided into one million nine thousand five hundred thirty-two (1.009.532) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

IV. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred ninety-seven thousand thirty-two Euro (EUR 997.032,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million nine thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 1.009.532,00), by creation and issuance of nine hundred ninety-seven thousand thirty-two (997.032) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for all the New Shares and to have them fully paid up by contribution in cash in the total amount of nine hundred ninety-seven thousand thirty-two Euro (EUR 997.032,00).

The total amount of nine hundred ninety-seven thousand thirty-two Euro (EUR 997.032,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation so that it shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million nine thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 1.009.532,00) divided into one million nine thousand five hundred thirty-two (1.009.532) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand two hundred Euro (EUR 2,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., un Limited Partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 35, Portman Square, 6^{ème} étage, Londres W1H 6LR, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House for England and Wales sous le numéro 11888, représentée par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., représenté à son tour par son associé commandité Trilantic Capital Partners Management Limited, une société constituée à Guernsey sous le numéro 50188, avec siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL,

ici représentée par Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La personne comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «TCP Cable S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171808, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 26 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2662 en date du 30 octobre 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux Euro (EUR 997.032,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million neuf mille cinq cent trente-deux Euro (EUR 1.009.532,00), par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux (997.032) nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription de toutes les Nouvelles Parts d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en numéraire d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux Euro (EUR 997.032,00) à la Société;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million neuf mille cinq cent trente-deux Euro (EUR 1.009.532,00) divisé en un million neuf mille cinq cent trente-deux (1.009.532) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés."

V. L'associé unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux Euro (EUR 997.032,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million neuf mille cinq cent trente-deux Euro (EUR 1.009.532,00), par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux (997.032) nouvelles parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales, et de les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux Euro (EUR 997.032,00).

Le montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux Euro (EUR 997.032,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million neuf mille cinq cent trente-deux Euro (EUR 1.009.532,00) divisé en un million neuf mille cinq cent trente-deux (1.009.532) parts sociales d'une valeur nominale

d'un Euro (EUR 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille deux cents Euros (EUR 2.200).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61364. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009759/151.

(130010594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Meubles Mich - Gillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 114, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEUBLES MICH-GILLEN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013012404/11.

(130014017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Luxembourg Elmira 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.534.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned,

THERE APPEARED

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered at the Companies' House under the number 04693597,

here represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on 21 December 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.534, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 4 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 24 July 2006, number 1420, page 68133. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 3 October 2006, published in the Memorial C dated 18 November 2006 (number 2158, page 103547).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Facts Services, a société anonyme having its registered office at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House sous le numéro 04693597,

représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 21 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Luxembourg Elmira 3 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.534, a été constituée suivant acte notarié en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 juillet 2006, numéro 1420, page 68133. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C du 18 novembre 2006 (numéro 2158, page 103547).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Facts Services, une société anonyme ayant son siège social au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/124. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013009496/97.

(130010466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Marshfields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013012394/11.

(130014644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Luxembourg Elmira 5 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.687.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned,

THERE APPEARED

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered at the Companies' House under the number 04693597,

here represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on 21 December 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.687, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 13 September 2006, number 1708, page 81974. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 3 October 2006, published in the Memorial C dated 11 November 2006 (number 2111, page 101305).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Facts Services, a société anonyme having its registered office at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House sous le numéro 04693597,

représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 21 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Luxembourg Elmira 5 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.687, a été constituée suivant notarié en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 septembre 2006, numéro 1708, page 81974. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 3 octobre 2006, publié au Memorial C du 11 novembre 2006 (numéro 2111, page 101305).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Facts Services, une société anonyme ayant son siège social au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation EAC/2013/126. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013009498/97.

(130010479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

HT WD Objekt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012276/11.

(130014590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Luxembourg Elmira 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.533.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned,

THERE APPEARED

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered at the Companies' House under the number 04693597,

here represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on 21 December 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.533, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 4 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 24 July 2006, number 1420, page 68133. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 3 October 2006, published in the Mémorial C dated 18 November 2006 (number 2158, page 103547).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Facts Services, a société anonyme having its registered office at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House sous le numéro 04693597,

représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 21 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Luxembourg Elmira 4 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.533, a été constituée suivant acte notarié le 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 juillet 2006, numéro 1420, page 68133. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C du 18 novembre 2006 (numéro 2158, page 103547).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Facts Services, une société anonyme ayant son siège social au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/125. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013009497/97.

(130010470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

AZ Chem Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.040.687,65.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012040/11.

(130014617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Luxembourg Elmira 8 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.864.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, undersigned,

THERE APPEARED

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered at the Companies' House under the number 04693597,

here represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on 21 December 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.864, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 19 September 2006, number 1743, page 83630. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 3 October 2006, published in the Memorial C dated 11 November 2006 (number 2111, page 101288).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Facts Services, a société anonyme having its registered office at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.790.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House sous le numéro 04693597,

représentée par Mme Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 21 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Luxembourg Elmira 8 S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.864, a été constituée suivant notarié en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 septembre 2006, numéro 1743, page 83630. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C du 11 novembre 2006 (numéro 2111, page 101288).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Facts Services, une société anonyme ayant son siège social au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation EAC/2013/132. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013009501/97.

(130010643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Lima S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6311 Beaufort, 9, route de Reisdorf.

R.C.S. Luxembourg B 123.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012358/10.

(130014145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Leeman Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 153.191.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012351/10.

(130014296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

A.S. Ingénierie S.à r.l., Actions et Services Ingénierie, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 161.723.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Onder YILDIZ, salarié, né à Metz (France) le 11 septembre 1976, demeurant à F-57070 Metz, 20, rue des Forts des Bordes.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Actions et Services Ingénierie, en abrégé A.S. Ingénierie S.à r.l.", ayant son siège social au 30, rue des Scillas, L-2529 Howald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.723, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 6 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 1932 du 23 août 2011.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 800.- (huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. YILDIZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62959. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009905/34.

(130011187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Internationaler Möbelhof, INTER-MÖBEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 7.462.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JAN. 2013.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013012287/12.

(130014051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.215,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.704.

In the year two thousand and twelve, the fourteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BC Kane SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.704 and having a share capital of EUR 23,215.- (the Company), incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2164 of November 5, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 17, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 46 of January 6, 2012.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BC Kane SARL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.704 et disposant d'un capital social de EUR 23.215,- (la Société), constituée le 7 octobre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-2164 le 5 novembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2011, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-46 le 6 janvier 2012.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro B 20360, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17315. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009141/150.

(130010383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Baumarkt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013012732/12.

(130014693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.215,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.706.

In the year two thousand and twelve, the fourteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BC Gong SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.706 and having a share capital of EUR 23,215.- (the Company), incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx,

notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 2164 of November 5, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 17, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 3143 of December 21, 2011.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 6. Miscellaneous.
- III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BC Gong SARL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.706 et disposant d'un capital social de EUR 23.215,- (la Société), constituée le 7 octobre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 2164 le 5 novembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2011, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 3143 le 21 décembre 2011.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro B 20360, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17313. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009140/150.

(130010384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Amarilis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.408.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 Janvier 2013 à 9 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper - L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013012715/12.

(130014954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 620.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.607.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

Aquitaine Investments Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands, established and having its registered office in KY1-1104 Grand Cayman, Uglund House, registered with the Trade and Companies Registry of the Cayman Islands under number MC179495, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Zornitsa DIMITROVA, Avocate Liste II, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 December 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Cantal Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 155607, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 September 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2337 dated 30 October 2010. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1114 of 2 May 2012.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of Article 14 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year runs from six December of one year to five December of the following year.

The Shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of amendment to article 15 of the Articles, the current financial year of the Company which started on January 1st, 2012 shall be shortened, and close on December 5, 2012.

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and twenty-five Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le cinquième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Aquitaine Investments Limited, une société exemptée constituée aux Îles Caïmans, établie et ayant son siège social à KY1-1104 Grand Cayman, Uglund House, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC179495, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Zornitsa DIMITROVA, Avocate Liste II, avec adresse professionnelle à 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 3 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps avec l'autorité d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Cantal Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 155607, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 septembre 2010, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2337 du 30 octobre 2010. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, en date du 16 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1114 du 2 mai 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes conformément à l'Article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales, du 10 août 1915, comme modifié, suite auquel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront inscrites sur un procès-verbal et l'Article 14 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts, lequel devra dorénavant se lire comme suit:

" **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le six décembre d'une année et se termine le cinq décembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abréger la durée de l'exercice social à tout moment."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide qu'en conséquence de la modification de l'article 15 des Statuts, l'année financière de la Société en cours qui a commencé au 1^{er} janvier 2012 devra être raccourcie et clôturer le 5 décembre 2012.

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent vingt-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Z. DIMITROVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009175/96.

(130010997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

BC Chime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.215,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.705.

In the year two thousand and twelve, the fourteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BC Chime SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.705 and having a share capital of EUR 23,215.- (the Company), incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2167 of November 5, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 17, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 90 of January 11, 2012.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BC Chime SARL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.705 et disposant d'un capital social de EUR 23.215,- (la Société), constituée le 7 octobre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 2167 le 5 novembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2011, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 90 le 11 janvier 2012.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro B 20360, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17311. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009139/150.

(130010385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Riverwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 108.091.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2012 que l'administrateur Mrs Michailina ZINONOS a changé son adresse résidentielle au 12 Patron Germanou Street, White Poplar, Flat/Office 104,3095 Limassol, Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012484/12.

(130013908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

BC Suzu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.215,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.708.

In the year two thousand and twelve, the fourteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BC Suzu SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.708 and having a share capital of EUR 23,215.- (the Company), incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 2168 of November

5, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 17, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 46 of January 6, 2012.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the as-sets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BC Suzu SARL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.708 et disposant d'un capital social de EUR 23.215,- (la Société), constituée le 7 octobre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 2168 le 5 novembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2011, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 46 le 6 janvier 2012.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro B 20360, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17312. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009142/150.

(130010382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Chapi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.866.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 16 janvier 2013, le siège social de la société Chapi Holding S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157866.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2013012071/12.

(130014050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Nordic Lime Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013012429/12.

(130014506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Multiflags S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 66.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013012420/10.

(130013893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Mission Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013012408/10.

(130014181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Marbre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.299.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012393/10.

(130014002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Leisure Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012352/10.

(130013966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 103.975.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012369/10.

(130013914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.
